

VILLE de FAUMONT



CONSEIL MUNICIPAL

du 16/01/2023

LISTE DES DELIBERATIONS

→ Délibération 2023-1-1 Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité Article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique de l'ordre du jour du conseil du 16/01/2023.

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à compter du 17/01/2023 : approuvée

→ Délibération 2023-1-2 Création d'un emploi permanent de l'ordre du jour du conseil du 16/01/2023.

Création d'un emploi permanent de Responsable du service d'urbanisme et des élections à compter du 01/02/2023 : approuvée

Publié le 27 février 2023 sur le site internet